



**Rapport sur la solvabilité et la  
situation financière (SFCR)  
Mutuelle Mare-Gaillard  
31/12/2022**

*Conseil d'Administration du  
15/04/2023*

# Table des matières

Introduction.....	3
Synthèse .....	4
A. Activités et résultats .....	6
A.1 Activité.....	6
A.2 Résultats de souscription .....	7
A.3 Résultats des investissements.....	8
A.4 Résultats des autres activités .....	8
A.5 Autres informations .....	8
B. Système de gouvernance .....	9
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance .....	9
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité .....	13
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	15
B.4 Système de contrôle interne .....	20
B.5 Fonction d'audit interne.....	20
B.6 Fonction actuarielle.....	21
B.7 Sous-traitance.....	21
B.8 Autres informations .....	22
C. Profil de risque .....	23
C.1 Risque de souscription .....	24
C.2 Risque de marché.....	26
C.3 Risque de crédit.....	28
C.4 Risque de liquidité .....	29
C.5 Risque opérationnel .....	30
C.6 Autres risques importants.....	32
C.7 Autres informations .....	32
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	33
D.1 Actifs.....	34
D.2 Provisions techniques.....	35
D.3 Autres passifs .....	36
D.4 Méthodes de valorisation alternatives .....	37
D.5 Autres informations .....	37
E. Gestion du capital .....	38
E.1 Fonds propres.....	38

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....	39
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur action » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	41
E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilise .....	41
E.5 Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis	41
E.6 Autres informations .....	41

## INTRODUCTION

---

Le présent document constitue le rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou SFCR) de la Mutuelle Mare-Gaillard.

Ce document vise à présenter au superviseur les données publiées par l'organisme et à expliquer de manière détaillée son système de gouvernance. À cet effet, le rapport SFCR décrit l'activité de l'organisme, son système de gouvernance, son profil de risque et communique des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion des fonds propres. Le cas échéant, il présente et explique également les changements importants survenus par rapport à l'exercice précédent.

Le présent rapport est élaboré conformément aux articles 307 et suivants du Règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2). Il respecte le plan précisé dans l'annexe XX (annexe 20) de ce même règlement.

Le rapport SFCR a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Mutuelle Mare-Gaillard en date du 15/04/2023.

### ▪ **Activité et résultats**

La Mutuelle Mare-Gaillard, organisme à but non lucratif, est agréée pour pratiquer les opérations santé et vie. Parallèlement à son rôle mutualiste de référence, la Mutuelle Mare-Gaillard se positionne comme un acteur majeur de la vie de la population des Antilles et protège ses adhérents sur des garanties vie et non vie.

Elle est inscrite sous le numéro SIREN 314 559 451. La Mutuelle est une entité faisant partie du Groupe VYV.

Le résultat de la Mutuelle Mare-Gaillard est de -1,9 M€ au 31/12/2022.

### ▪ **Système de gouvernance**

En termes de gouvernance, la Mutuelle Mare-Gaillard repose sur les trois types d'acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration et la direction opérationnelle salariée qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites.
- Les dirigeants effectifs (Président et Dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la Mutuelle Mare-Gaillard auprès de tiers.
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est prise et validée par deux personnes (en l'occurrence le Président et le Dirigeant opérationnel).
- Le principe de la personne prudente : la Mutuelle Mare-Gaillard appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

### ▪ **Profil de risque**

En tant qu'entreprise d'assurance, le métier de la Mutuelle Mare Gaillard consiste, par nature, à créer de la valeur en gérant des risques, dans le respect du cadre d'appétence fixé par les orientations stratégiques.

Le portefeuille d'engagements d'assurance et le portefeuille d'actifs financiers, l'organisation et l'environnement économique, réglementaire et financier sont autant de sources de risques, analysées et suivies de manière permanente par les dispositifs de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre au sein de la Mutuelle.

Le capital de solvabilité requis évalué en normes Solvabilité 2, sur la base de la formule standard, permet de quantifier une part des risques supportés et différentes techniques sont mises en œuvre pour atténuer ces risques.

### ▪ **Valorisation aux fins de solvabilité**

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 de l'entité ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

### ▪ **Gestion du capital**

Au 31/12/2022, les fonds propres comptables de la Mutuelle Mare Gaillard s'élèvent à 3,0 M€. D'un point de vue économique, les fonds propres s'élèvent à 11,3 M€.

Le SCR et le MCR s'élèvent respectivement à 9,6 M€ et 6,7 M€.

Ainsi, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, s'élève à 117%. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de la Mutuelle se porte quant à lui à 168%.

Pour l'exercice 2022, la Mutuelle Mare-Gaillard présente les indicateurs de référence suivants :

Indicateurs de référence	Collecte au 31/12/2022	Collecte au 31/12/2021
Cotisations nettes	17 807 k€	17 590 k€
Résultat	-1 896 k€	-296 k€
Fonds propres Solvabilité 2	11 262 k€	15 086 k€
<b>Ratio de couverture SCR</b>	<b>117%</b>	<b>153%</b>
<b>Ratio de couverture MCR</b>	<b>168%</b>	<b>243%</b>

## A. ACTIVITES ET RESULTATS

---

### A.1 ACTIVITE

#### A.1.1 Présentation de la société et branches d'activité

La Mutuelle Mare-Gaillard, fondée en 1933, est inscrite sous le numéro SIREN 314 559 451, ses agréments lui permettent d'assurer un portefeuille « accident » (branche 1), « maladie » (branche 2) et « vie-décès » (branche 20).

La mutuelle propose ainsi :

- Des contrats santés individuel et collectifs ;
- Des contrats obsèques annuels ;
- Des contrats obsèques viagers.

Les garanties commercialisées par la Mutuelle Mare-Gaillard sont affiliées aux lignes d'activité Solvabilité 2 suivantes : assurance des frais médicaux et autre assurance vie dont la commercialisation intervient sur le territoire français. L'objectif premier est de proposer aux adhérents des produits équilibrés à un prix évalué au plus juste et dont la pérennité et l'équilibre technique sont assurés.

Acteur de référence des garanties obsèques et de la complémentaire santé dans les Antilles, la Mutuelle Mare-Gaillard connaît depuis quelques années un développement plus difficile, qui a conduit la Mutuelle à envisager une nouvelle organisation structurelle. Les activités sont par ailleurs fortement impactées par la mise en œuvre des réformes règlementaires.

En application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, elle est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, 75009 Paris.

#### A.1.2 Organisation

Afin d'assurer son fonctionnement, la mutuelle dispose d'un effectif de 56 ETP répartis sur 10 sites.

#### A.1.3 Faits importants et stratégie de la mutuelle

La MMG a la volonté de maintenir sa place de leader et devenir un pôle mutualiste régional solide/attractif, moderne à dimension humaine, reconnue comme la référence et le partenaire naturel pour la santé et la protection de la famille en accompagnant tout au long des étapes de la vie, afin de faciliter l'accès aux soins, préserver le capital santé et offrir des obsèques dignes en fin de vie. Depuis 2016 la MMG a entamé son projet de transformation.

L'exercice 2022 a connu les faits significatifs suivants :

- **Au niveau financier** : Une dégradation du résultat de la Mutuelle, et une hausse des frais de gestion sur l'année 2022 ;
- **Délégation de gestion** : La délégation totale des flux techniques auprès d'Harmonie Mutuelle s'est terminée au 30 septembre 2022. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022, la Mutuelle a repris la gestion des adhérents et du recouvrement. La gestion des prestations est à présent déléguée à 100% auprès de TESSI ;

- **Système d'information** : Le changement de délégataire de gestion s'est accompagné d'une migration des bases de données d'INFINITE et NSI vers le logiciel OWLINK. À ce titre, il faut noter l'arrivée en janvier 2022 d'un nouveau RSI, Monsieur Houzé.
- **Organisation** : Il faut noter l'ouverture de l'agence de Dillon, en Martinique, présentant une nouvelle identité visuelle ainsi qu'un nouveau concept « parcours client ». Un pôle « gestion » a été créé, il est sous la responsabilité de Madame Lubeth, arrivée en septembre 2022 à la Mutuelle Mare-Gaillard. Une application mobile MMG a été lancée. Des espaces entreprises et clients ont été installés sur le site internet, et ils arborent la nouvelle identité visuelle de la Mutuelle Mare-Gaillard. Le système d'information a été sécurisé.
- **Conformité** : Par mutualisation au sein du Groupe VYV, Madame Boursange a été désignée DPO. Un renforcement et une consolidation du dispositif (cartographie de traitement durée de conservation) RGPD a eu lieu. Concernant la loi Eckert, une mise à jour de la provision a été réalisée. Toujours dans ce sens, une contractualisation avec le cabinet d'enquête civile SPI a été effectuée pour la recherche de bénéficiaire ce qui permet la formalisation de la procédure de recherche ainsi que de transmission des flux à la CDC. Enfin, concernant le dispositif LCB-FT, celui-ci a été renforcé et consolidé et la cartographie des risques a été mise à jour.
- **Contrôle interne** : La cartographie des risques opérationnels et les éléments de maîtrise ont été formalisés et sont maintenant cohérents avec ceux du Groupe. Ils ont également été intégrés dans le SIGR GERICAU du Groupe VYV. Les plans de contrôle sont formalisés. Une formalisation de l'organisation du processus Métier et Supports a eu lieu.
- **Audit** : Au cours de l'année 2022, un audit, hors plan, mis en œuvre par le Groupe VYV, a été réalisé sur les dispositifs de gouvernance et de pilotage de la Mutuelle.
- **Placements** : Le transfert de la gestion de 6 M€ à EGAMO n'a pas encore été réalisé. Il se réalisera lors du premier semestre 2023.

## A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION

### A.2.1 Performance de souscription 2022

En 2022, la Mutuelle a réalisé un résultat technique non-vie (activité santé) de 356 k€ avec un chiffre d'affaires net de 8 738 k€ et un résultat technique déficitaire vie de -2 337 k€ avec un chiffre d'affaires nets de 9 070 k€.

<i>Lignes d'activité</i>	Cotisations brutes acquises 2022	Charge de prestations	Autres éléments (frais, produits...)	Résultat de souscription 2022	Résultat de souscription 2021
Santé	8 738 k€	-5 853 k€	-2 529 k€	356 k€	156 k€
Vie	9 070 k€	-8 027 k€	-3 380 k€	-2 337 k€	-926 k€
<b>Total</b>	<b>17 807 k€</b>	<b>-13 880 k€</b>	<b>-5 909 k€</b>	<b>-1 981 k€</b>	<b>-771 k€</b>

Lors de l'exercice 2022, on constate une aggravation du déficit de la Mutuelle principalement lié à la ligne d'activité Vie. Ceci s'explique par une hausse des provisions techniques ainsi que par un taux de gestion élevé. Des travaux ont été réalisés à la fin de l'année 2022 afin de revoir l'ensemble de la tarification des contrats annuels Vie de la Mutuelle.

L'ensemble de l'activité de la Mutuelle Mare Gaillard est réalisé en France (Antilles principalement).

### A.2.2 Techniques d'atténuation des risques employés

La Mutuelle n'a pas recours à de la réassurance pour atténuer le risque ce qui n'influe pas sur le résultat technique.



### A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Au titre de son activité d'investissements, la Mutuelle Mare-Gaillard dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 17,9 M€ en valeur comptable pour 23,3 M€ en valeur de marché. Les plus-values latentes s'élèvent ainsi à 5,4 M€ en 2022 contre 5,3 M€ en 2021. Cette légère hausse est à noter puisque dans le contexte économique actuelle, les plus-values latentes des titres financiers ont tendance à fortement être impactées. Or, la Mutuelle Mare-Gaillard ne détenant que peu de titres volatiles, types obligations, n'est que très peu impactée par cette crise financière.

Le résultat financier réalisé en 2022 se décompose ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Produits des placements	62 k€	134 k€	-54%
<i>Revenus des placements</i>	55 k€	83 k€	-34%
<i>Autres produits des placements</i>	7 k€	50 k€	-87%
<i>Produit de réalisation</i>	0 k€	1 k€	-31%
Charges des placements	92 k€	86 k€	6%
<i>Frais de gestion des placements</i>	23 k€	35 k€	-34%
<i>Autres charges des placements</i>	69 k€	27 k€	152%
<i>Pertes de réalisation</i>	0 k€	24 k€	-100%
<b>Résultat financier</b>	<b>-30 k€</b>	<b>48 k€</b>	<b>-163%</b>

Les charges des placements augmentent, parallèlement à cela une nette diminution des produits financiers est notée. Par conséquent, le résultat financier se dégrade par rapport à la clôture précédente.

### A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

La Mutuelle Mare-Gaillard ne dispose pas d'autres produits ou dépenses importantes hormis ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

### A.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, ou qualifiée comme telle par la Mutuelle Mare-Gaillard, n'est à mentionner.

## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

#### B.1.1 Organisation générale

Le choix du système de gouvernance de la Mutuelle Mare-Gaillard a été opéré en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

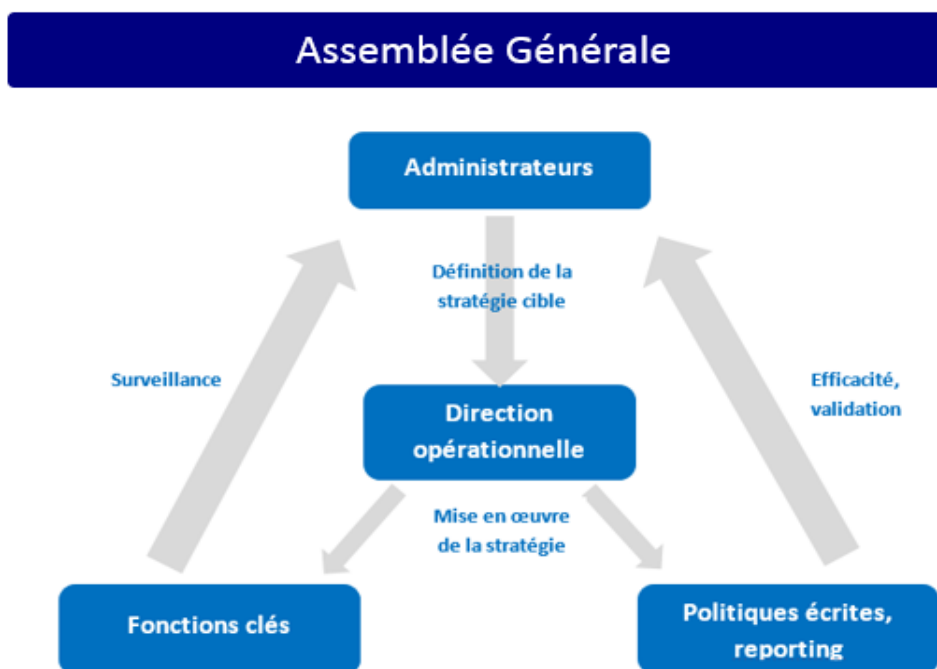
La gouvernance de la Mutuelle Mare-Gaillard est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus (Conseil d'Administration).
- La présidence et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales (dirigeants effectifs).
- Les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, conformité et audit interne) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'administration.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la Mutuelle Mare-Gaillard approuvée par l'Assemblée Générale. Par ailleurs, le Conseil d'administration contribue annuellement à la revue des politiques écrites de la Mutuelle Mare-Gaillard.

Ainsi, les rôles et responsabilités d'acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant de s'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ses acteurs ont été également définis.

La vision schématique du système de gouvernance se présente comme suit :



## B.1.2 Conseil d'administration

### ▪ *Composition et tenues du Conseil d'administration :*

Le Conseil d'administration est composé de 23 administrateurs élus.

La liste des administrateurs au 31/12/2022 est la suivante :

	Nom	Fonction
1	CAZIMIR Guy	Président
2	MOUEZA David	Vice-Président Délégué
3	SOREL Joseph	Vice-Président
4	LABRY Késia	Vice-Président
5	CAMIER Romuald	Administrateur
6	CLAMY Josy, Christine	Administrateur
7	CRICO Yvette	Administrateur
8	FRANCIL Olympe	Administrateur
9	GAYDU Josèphe, Rosélie	Administrateur
10	GASPARD Géadesse	Administrateur
11	GRANDISSON Hyppomène	Administrateur
12	HUBERT Mickaël, Marc	Administrateur
13	JEAN-BAPTISTE Antoine	Administrateur
14	JEANNE Virginie	Vice-Présidente
15	LAURENT Josie	Administrateur
15	LEBRETON Fred, Marie	Administrateur
17	LULLIN Romuald	Administrateur
18	MÂ Patrick	Administrateur
19	PASTEL Karine	Administrateur
20	PENELOPE Fraide, Honorat	Administrateur
21	QUELLERY Anne	Administrateur
22	ROBERT Paulette Raymonde	Administrateur
23	ROCHEMONT Tibère	Administrateur

Le Conseil d'administration est désormais composé de 10 à 29 administrateurs élus. En effet l'Assemblée Générale du 02/08/2020 a procédé à des modifications de statut et notamment abaissé le seuil statutaire du nombre d'administrateurs.

### ▪ *Prérogatives du Conseil d'administration et travaux réalisés durant l'année :*

Dans le cadre de Solvabilité 2, le Conseil d'Administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de la Mutuelle Mare Gaillard. À ce titre, les missions du Conseil d'Administration sont les suivantes :

- **Stratégie** : fixe l'appétence et les limites de tolérance générale, approuve les stratégies et politiques principales de gestion des risques ; et fixe les principes généraux de la politique de rémunération et supervise sa mise en œuvre.
- **Interactions avec les fonctions clés** : auditionne au minimum une fois par an et autant que nécessaire les responsables de fonctions clés.
- **Validation et surveillance** : approuve et réexamine annuellement les politiques écrites, approuve les rapports sur la solvabilité et la situation financière et l'ORSA, en cas de recours à la sous-traitance, veille à ce que les dispositions afférentes pour chaque prestataire soient

mises en place. Enfin, il assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la directive Solvabilité 2.

- **Prérogatives spécifiques vis-à-vis des dirigeants effectifs** : approuve les éléments du contrat de travail du Dirigeant opérationnel.
- Fixe les **délégations de pouvoirs** au Président et au Dirigeant opérationnel.

Parallèlement, les administrateurs détiennent d'autres prérogatives (*détermination des orientations de la mutuelle, surveillance des comptes annuels, approbation du rapport de gestion...*) antérieures à la réforme qu'ils conservent.

Au cours de l'exercice 2022, le conseil s'est réuni au cours de 9 séances.

En parallèle, un point systématique sur l'activité est réalisé mensuellement en bureau : cotisations, prestations, frais de gestion, placements, appétence aux risques.

Par ailleurs, la création de commissions spécialisées issues du Conseil d'Administration permet la spécialisation de certains de ses membres.

### **B.1.3 Comité d'audit :**

Ce comité est en charge de :

- S'assurer de la production des *reportings* comptables dans les délais initialement prévus ;
- Informer le Conseil d'administration en cas de non-respect des délais de production des *reportings* comptables ;
- Effectuer un pré-arrêté des comptes annuels préalablement à leur validation par le Conseil d'administration ;
- Effectuer un suivi semestriel des indicateurs financiers ;
- Rendre compte au Conseil d'administration de ses investigations ;
- Renforcer les liens et la collaboration entre les acteurs politiques et opérationnels.

Le comité d'audit est composé des membres suivants :

- Présidente : Mme CLAMY Josy ;
- Administrateur : M. CAMIER Romuald ;
- Administrateur : M. PENELOPE Fraide ;
- Délégué : M. SAINSILY Edmond ;
- Membre Expert : Marie-Chantal URIE.

En 2022, le comité d'audit s'est réuni 4 fois.

### **B.1.4 Indemnisation des administrateurs**

Les fonctions d'administrateurs au sein de la mutuelle sont gratuites et ne donnent pas lieu à rémunération. Le montant des indemnités versées en contrepartie de fonctions permanentes est voté chaque année au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale. Il respecte les plafonds imposés par le Code de la Mutualité.

### **B.1.5 Direction effective**

La direction effective de la Mutuelle Mare-Gaillard est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le Président du Conseil d'Administration, **Monsieur Guy CAZIMIR** ;
- Le Dirigeant opérationnel, **Madame Julienne GANE**.

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la Mutuelle Mare-Gaillard sont impliqués dans les décisions significatives de la Mutuelle Mare-Gaillard, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

▪ **Prérogatives spécifiques du Président :**

Le Conseil d'administration peut confier l'exécution de certaines missions, sous sa responsabilité et son contrôle, au Président, au Bureau, à un ou plusieurs administrateurs, au directeur de la mutuelle ainsi qu'à une ou plusieurs commissions.

Le Président est élu par le Conseil d'Administration en qualité de personne physique. Il organise et dirige les travaux de celui-ci et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il informe le Conseil des procédures engagées application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la Mutualité.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle, des différentes commissions et comités et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

Le Président convoque le Conseil d'Administration et en établit l'ordre du jour. Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées. Il engage les dépenses. Le Président représente la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est compétent pour décider d'agir en justice ou de défendre la mutuelle dans les actions intentées contre elle.

▪ **Prérogatives spécifiques du Dirigeant opérationnel :**

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration délègue au Dirigeant opérationnel :

- Les pouvoirs nécessaires pour assurer conformément aux textes législatifs et réglementaires et aux statuts, le fonctionnement de la mutuelle ;
- L'organisation des services, les moyens et les procédures mis en œuvre sont de la responsabilité du Dirigeant opérationnel qui veille à l'application des règles définies par les instances de la Mutuelle Mare-Gaillard ;
- Le pouvoir et la signature pour tout courrier relatif à la gestion du personnel (contrats de travail — congés, attestations et convocations diverses), y compris les lettres de licenciement et les sanctions disciplinaires, dans le respect des dispositions légales, conventionnelles et des accords en vigueur au sein de la mutuelle ;
- Le pouvoir de négociation avec les syndicats et représentants du personnel ;
- Les délégations de pouvoirs et de signatures en ce qui concerne les engagements auprès de tiers dans le cadre d'appel d'offres, de recours à la sous-traitance, d'équipement, et l'ordonnancement des dépenses, y compris d'investissement, prévues dans les budgets prévisionnels approuvés par le CA ;
- La représentation de la Mutuelle Mare-Gaillard auprès de toutes les organisations et instances politiques, sociales, institutionnelles, et les pouvoirs nécessaires à la supervision de l'ensemble des formalités auprès des autorités en charge de la réglementation des mutuelles et plus particulièrement de l'ACPR.

**B.1.6 Fonctions clés**

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la Mutuelle Mare-Gaillard a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

Fonction clé	Date de validation	Nom et Prénom	Fonction exercée au sein de la mutuelle
Gestion des risques	22/09/2018	Joël BROQUIN	Directeur administratif et financier
Actuarielle	01/01/2018	Sandrine CLEMENT	Fonction actuarielle groupe
Audit interne	26/04/2016	Kévine BOUCHER	Responsable audit / Secrétaire Générale

Les fonctions clés doivent assurer la présentation de leurs travaux au Conseil d'Administration et leurs rapports respectifs. Par ailleurs, les modalités permettant aux fonctions clés de disposer de toute l'autorité, ressource et indépendance opérationnelle nécessaire afin de mener leurs tâches à bien sont précisées dans des lettres de mission spécifiques.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

### **B.1.7 Changements importants survenus au cours de l'exercice**

Aucun changement important, en termes de gouvernance, a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

### **B.1.8 Pratique et politique de rémunération**

Concernant les pratiques de rémunération, la Mutuelle Mare-Gaillard a défini une politique de rémunération. À cet effet, les rémunérations du Dirigeant opérationnel sont fixées par le Conseil d'administration sur proposition du Président.

La rémunération des autres salariés cadre et les non-cadres (employés/techniciens) est fixée dans le respect des dispositions de la convention collective de la mutualité.

### **B.1.9 Adéquation du système de gouvernance**

Le système de gouvernance est revu annuellement par le Conseil d'Administration de la mutuelle dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité.

## **B.2 EXIGENCES DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE**

Conformément à l'article 42 de la directive, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

### **B.2.1 Politique de compétence et d'honorabilité**

À cet effet, la politique de compétences et d'honorabilité de la Mutuelle Mare-Gaillard été validée initialement par le Conseil d'administration du 16/12/2017 et révisée chaque année, la dernière révision datant du 10/12/2022. Elle prévoit notamment pour les dirigeants effectifs et les porteurs de fonctions clés, la constitution d'un dossier dans lequel est conservé :

- Un CV attestant de l'expérience académique et professionnelle de la personne ;
- Les attestations de participation aux sessions de formation suivies ;
- Un plan de formation et de maintien de compétence sur un horizon de 2 à 3 ans.

### **B.2.2 Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation**

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la présentation d'un extrait de casier judiciaire mis à jour à minima tous les 2 ans ainsi que d'une attestation annuelle d'honorabilité.

Le contrôle des exigences d'honorabilité est assuré par le secrétariat des instances.

### B.2.3 Exigences de compétence et processus d'appréciation

#### ▪ **Administrateurs :**

La compétence des administrateurs s'apprécie de manière collective au travers de la diversité des aptitudes, compétences, diplômes et/ou formations. Afin d'assurer la compétence de son Conseil d'Administration et ainsi qu'il puisse assumer ses prérogatives, plusieurs formations ont été dispensées aux administrateurs :

#### **Administrateurs - Formations dispensées au conseil d'administration :**

- *Réflexion sur les risques majeurs (mai 2022)*
- *Approfondissement des connaissances ORSA (juin 2022)*
- *Mon espace santé (octobre 2022)*

Le dossier d'administrateur est par ailleurs constitué par la mutuelle et contient :

- Un CV retraçant le parcours professionnel de l'administrateur et son expérience dans le domaine de l'assurance ;
- Les attestations de participation aux sessions de formation suivies ;
- Un bilan de compétences à son entrée dans le conseil et une analyse régulière de ses besoins liés aux mandats exercés ;
- Un extrait de casier judiciaire (renouvelable chaque année et annexé à l'attestation d'honorabilité) ;
- Le formulaire de revue des mandants mis à jour annuellement.

#### ▪ **Dirigeants effectifs et Responsables de fonctions clés :**

La compétence des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formations et diplômes ;
- Expérience professionnelle.

Parallèlement aux formations indiquées précédemment pour les administrateurs de la MMG, le **Président** a suivi une formation sur les Rôles et missions des administrateurs en tant qu'administrateur du Groupe VYV ainsi qu'une formation relative au Panorama de l'assurance.

**La Directrice Générale** a suivi les formations suivantes :

- *Leadership transformationnel (avril 2022- PROFICIENCY+)*
- *RSP « Je gère le risque dans mon entreprise » (février 2022- Sécurité Sociale)*
- *Panorama de l'assurance (juin 2022 - ACTUELIA)*
- *LCB-FT, en e-learning (juin 2022 - plateforme Academy du Groupe VYV)*
- *54321 « Passer de l'idée à l'action » (janvier à avril 2022 – MADIZY MANAGEMENT)*
- *Microsoft 365 « prise en main » (août 2022 - Stratégie Formation).*

**Le responsable de la fonction clé Vérification de la Conformité** a suivi les formations suivantes :

- *Faire vivre le dispositif de contrôle interne (janvier 2022- COEXELL)*
- *Maitriser les risques de la délégation de gestion en assurance (avril 2022- IFACI)*
- *Mettre en œuvre la conformité (avril 2022- IFACI)*
- *Piloter la fonction de contrôle interne (avril 2022- IFACI)*
- *Se conformer aux exigences de la DDA (avril 2022- COEXELL)*

- *Se prémunir contre le risque de déshérence (avril 2022- COEXELL)*
- *Devoir de conseil (décembre 2021- COEXELL)*
- *Dispositif de gestion des réclamations (décembre 2021 – COEXELL)*
- *Microsoft 365 « prise en main » (août 2022 - Stratégie Formation).*

**La fonction clé Audit Interne** a effectué les formations suivantes :

- *LCB-FT, en e-learning (juin 2022 - plateforme Academy du Groupe VYV)*
- *Sensibilisation RGPD (juillet 2022)*
- *Microsoft 365 « prise en main » (août 2022 - Stratégie Formation).*

**La fonction clé Gestion des risques** a suivi les formations suivantes :

- *Solvabilité 2 : Calcul de la richesse et du risque, ORSA (juin 2022 - ACTUELIA)*
- *Microsoft 365 « prise en main » (août 2022 - Stratégie Formation).*
- *Sensibilisation RGPD (juillet 2022)*

Le contrôle des exigences de compétence est assuré par les dirigeants effectifs de la Mutuelle.

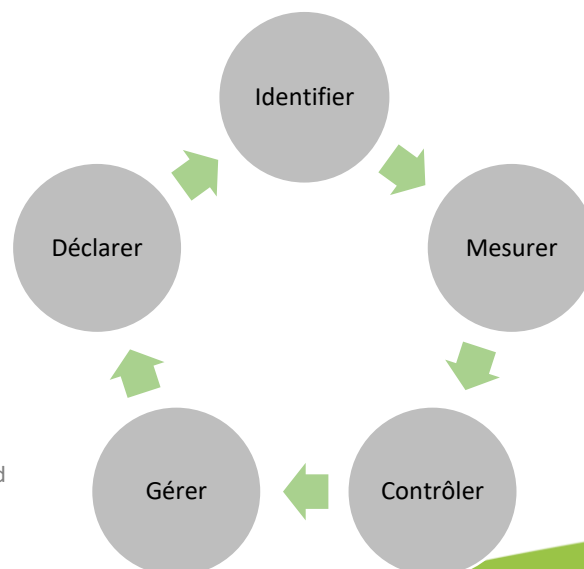
## **B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L’EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE**

### **B.3.1 Organisation du système de gestion des risques**

En application de l’article 44 de la directive Solvabilité 2 et de l’article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d’assurance, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion des risques.

Comme l’indique l’article 44, la démarche risque consiste à étudier de manière structurée les risques.

- **Identification** : S’assurer que l’ensemble des risques auquel est soumise la mutuelle est bien identifié (*Risques opérationnels, stratégiques, techniques, financiers...*).
- **Mesure** : Définir des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact ...), ceci au moyen d’outils, de règles ou d’indicateurs. (*SCR, P/C, indicateurs qualité...*)
- **Contrôle et gestion** : Surveiller et de piloter ces risques afin notamment d’en limiter leurs impacts. Prévoir des plans de redressement permettant de limiter l’exposition de la mutuelle en cas de survenance d’un événement majeur.
- **Déclaration** : Préciser dans un reporting les informations liées à la gestion des risques.



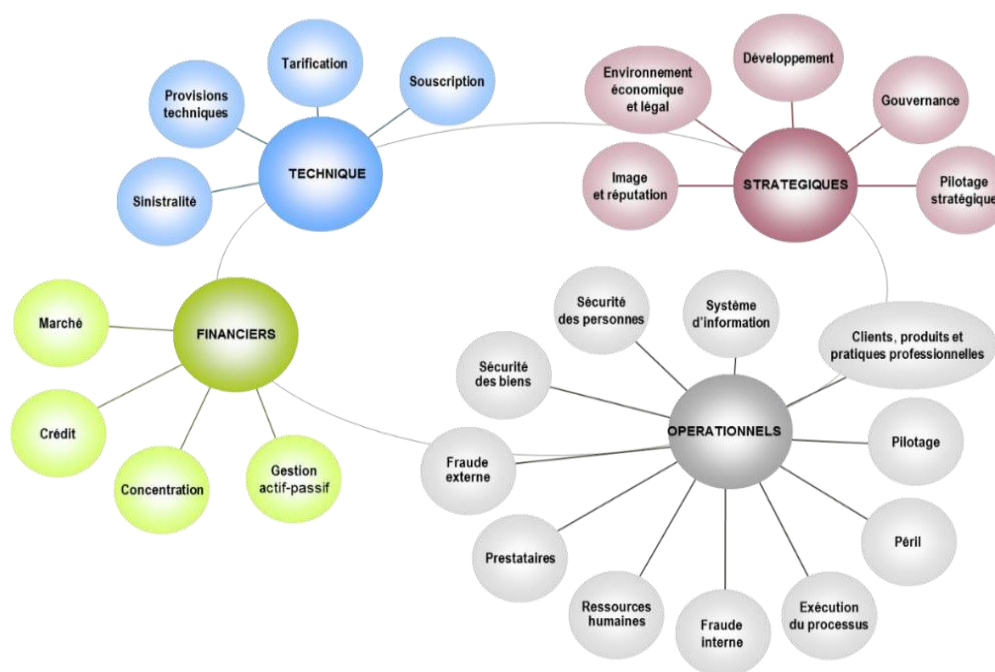


Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. Il comprend : des dispositifs de détection et d'évaluation des risques ; des mesures de contrôle et de maîtrise ; une intégration des processus décisionnels de l'entité.

Il est à noter que le système décrit est intégré à l'organisation de la structure et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes, procédures et modes opératoires encadrant au quotidien l'activité.

Le système de gestion des risques de la mutuelle couvre l'ensemble des domaines présentant un niveau de criticité significatif et susceptible de représenter une menace quantifiable **pour son activité, la qualité du service rendu aux adhérents, la pérennité de son modèle économique ou sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels.**

Une politique de gestion des risques a été formalisée et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique de gestion des risques prévoit notamment les éléments suivants sur les grandes catégories de risques identifiés :



### Risque de souscription :

La politique de tarification et d'élaboration des garanties est soumise à des exigences réglementaires et légales et tient compte du marché (veille concurrentielle, études de marché, etc.).

Un comité de l'Offre présidé par un chargé de la relation client se réunit au moins une fois par an et a pour vocation à analyser les besoins des adhérents, d'optimiser les offres et de garantir une veille concurrentielle. Ce comité est composé de membres de la Direction et d'opérationnels en lien avec l'Offre et peut intégrer des membres invités de façon occasionnelle en fonction des thèmes abordés.

La politique de tarification de la mutuelle passe par l'analyse de l'évolution des ratios de sinistralité (Prestations chargées / Cotisations) pour les deux grandes branches d'activité (Vie et Non Vie). Les

objectifs recherchés sont un P/C moyen cible de 70% (Vie et Non vie), avec une limite haute fixée dans le cadre de la politique des risques à 85% (taux moyen cadre d'appétence). La tarification est élaborée par un actuinaire. La fonction actuarielle émet un avis global sur la politique de souscription afin de :

- S'assurer que la tarification est définie selon un P/C cible,
- S'assurer que la tarification tient compte des facteurs influençant le risque,
- S'assurer de la cohérence des frais de gestion,
- S'assurer de la cohérence avec les objectifs du Conseil d'Administration.

### **Risque de marché :**

Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille.

La stratégie de placement reste animée par le principe de prudence réaffirmé par le Conseil d'Administration. Elle intègre un certain nombre de contraintes de gestion :

- **Le portefeuille de la mutuelle doit :**
  - Respecter les règles AMF, ACPR, code la mutualité ;
  - Prendre en compte la fiscalité applicable aux mutuelles du livre II.
- **Le portefeuille de la mutuelle ne doit pas :**
  - Contenir des produits non éligibles au code de la Mutualité ;
  - Contenir des devises, dérivés, alternatifs, produits structurés ;
  - Éthique : les produits ne devront pas contenir des sociétés fabriquant des mines anti personnelles, des bombes à fragmentation, des produits de spéculation sur les matières premières. Les fonds ne devront pas être gérés dans un paradis fiscal ;
  - Contenir d'OPCVM qui ne sont pas de droit français ;
  - Prendre de risque de change.
- **Autres contraintes**
  - Les EMTN et BNTM devront répondre aux 4 conditions du code de la mutualité suivantes :
    - Provenir d'une émission de plus de 30 millions d'euros,
    - Être valorisés par au moins deux organismes distincts et non liés financièrement avec l'investisseur
    - Faire l'objet d'un cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
    - Comporter une clause de liquidité (rachat à un cours cohérent avec le cours publié, c'est à dire prenant en compte la variation de taux d'intérêt entre les dates de publication du cours et de transaction).
  - L'actif des OPCVM devra être ventilé suivant une nomenclature correspondant au code de la Mutualité et aux exigences de l'organisme de contrôle (transparisation)
  - Les obligations souveraines ou privées doivent avoir une signature « Investment grade » lors de leur achat, mais pas d'obligation de vente en cas de dégradation de la notation. Une poche obligation *high yield* ou non notée est autorisée dans un maximum de 10% de l'allocation obligataire.

Les orientations retenues en termes d'allocation de placements sont donc les suivantes :

- **Principes de gestion :**
  - Le choix des placements est focalisé sur les obligations à moyen terme, les DAT de moins d'un an à un an au plus, les SICAV, les FCP monétaires de trésorerie et les comptes sur livrets
  - Les comptes courants seront distincts des comptes pour la gestion financière

- Les banques communiquent un relevé mensuel du/des portefeuilles
  - Maturité : un horizon de gestion de 4 à 10 ans
  - Liquidité : les actifs couvrant les engagements réglementés doivent avoir une liquidité hebdomadaire
  - Rentabilité : pour la gestion sans risque, un niveau de rentabilité faible est admis.
- **L'actif est réparti en 2 « poches » dont les règles de gestion sont différentes :**
- Poche « sécurité » : environ 2/3 du portefeuille de la mutuelle, correspondant aux comptes sur livret, aux DAT, aux fonds monétaires ainsi qu'à la trésorerie d'exploitation. La gestion est de type « Sécurité », et doit respecter les règles de dispersion du code de la Mutualité. Les placements doivent être de type « taux ». Le risque de crédit est limité et diversifié. Les engagements doivent être liquides. La gestion est adaptée lors des commissions-rencontres avec les banques.
  - Poche « Diversification » : Cette poche, correspondant à environ 1/3 du portefeuille, correspond à des placements immobiliers, à des titres de participation, à des prêts, à des obligations et à des actions et autres titres. Ces actifs doivent respecter les règles de limitation et de dispersion du code de la Mutualité. Cette poche a une orientation de gestion plus « dynamique » que la précédente tout en conservant comme objectif premier de garantir une gestion sans risque.

#### Risque opérationnel :

L'analyse des risques permet d'identifier les risques-clés associés aux différents processus de la mutuelle Mare-Gaillard, pour lesquels il est nécessaire d'avoir un niveau de maîtrise fort. Des plans de contrôles sont mis en place pour s'assurer de l'efficacité des éléments de maîtrise, tout défaut ou insuffisance de maîtrise donnant lieu à des plans d'optimisation suivis, par ailleurs.

Le plan de contrôle est enrichi simultanément à la mise à jour de la cartographie des risques et des processus.

Dans le cadre de la coordination du contrôle interne, une base « incidents » a été mise en œuvre ; elle permet de recenser les différents incidents survenus et les solutions mises en œuvre pour les résoudre. Elle permet également a posteriori de détecter des risques non identifiés dans la cartographie ou des actions de maîtrise inefficaces. Ainsi, il s'agit d'un outil central du contrôle interne permanent ; la mise à jour de la cartographie et des processus s'appuiera notamment sur cette base.

La politique de gestion des risques encadre les actions d'identification, d'analyse, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de reporting mises en œuvre avec comme objectifs de :

- Maîtriser la qualité des produits et services délivrés aux clients,
- Garantir la fiabilité de l'information comptable et financière,
- Garantir la conformité de ses activités aux obligations juridiques qui lui sont applicables,
- Assurer la sécurité et la continuité de son fonctionnement,
- Contribuer à garantir la pérennité de la mutuelle en mettant en œuvre un dispositif performant de mesure et de contrôle des risques.

### **B.3.2 Évaluation interne des risques et de la solvabilité**

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (noté ORSA) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique ORSA approuvée par le Conseil d'Administration est en vigueur. Elle précise l'organisation du processus ORSA et prévoit plus particulièrement :

- Une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques.
- Une validation du rapport ORSA par le Conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.).
- Une démarche ORSA placée sous la responsabilité conjointe de la fonction gestion des risques.

Le processus ORSA est mis à jour au moins une fois par an et à chaque changement majeur affectant la stratégie de l'organisme.

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage de la Mutuelle Mare-Gaillard qui permet notamment de :

- Définir de la stratégie de la mutuelle, déclinée en suite de manière opérationnelle en production commerciale par les équipes opérationnelles de la mutuelle,
- Analyser les risques majeurs et l'analyse de la cohérence globale des résultats obtenus via la formule standard avec la perception du conseil de l'exposition aux risques de la mutuelle,
- Analyse de l'impact des stress sur la solvabilité et les résultats de la mutuelle, et ses conséquences sur la stratégie à moyen terme de la mutuelle.

Dans le cadre de cet exercice, la Mutuelle Mare-Gaillard analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Pour cela, la démarche ORSA de la Mutuelle Mare-Gaillard se fonde sur les étapes suivantes :

- Une identification préalable du besoin global de solvabilité,
- Un respect permanent des exigences réglementaires en projetant l'activité de la Mutuelle Mare-Gaillard dans des conditions normales et dans des conditions adverses,
- Une étude de la déviation du profil de risque de la Mutuelle Mare-Gaillard par rapport à la formule standard proposée par la législation.

Chaque année, l'exercice ORSA fait l'objet d'une étude menée conjointement avec les administrateurs, les dirigeants effectifs et les fonctions clés de la mutuelle pour mener à bien les trois évaluations. A cet effet, les risques majeurs ont été identifiés au cours de sessions de travail menées avec les administrateurs membres du bureau, et ont fait l'objet de scénarios de stress proposés par les administrateurs, qui valident in fine le rapport. L'ensemble des évaluations fait l'objet d'un rapport formalisé à destination des administrateurs et de l'autorité de contrôle.

Au regard de l'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, la mutuelle intègre les éléments suivants :

- Utilisation de la formule standard pour l'ensemble des risques techniques et financiers modélisés,
- Ajustements liés au risque immobilier et au risque de concentration pour prendre en compte les spécificités de la mutuelle,
- Ajout d'un montant forfaitaire associé à un risque qualitatif (homme clé, SI, etc.).

### **B.3.3 Rôle spécifique de la fonction gestion des risques**

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la fonction gestion des risques assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- Construit et pilote le système de gestion des risques,
- Suivi du système de gestion des risques et du profil de risque de la Mutuelle Mare-Gaillard,

- Déclaration des expositions aux risques et assistance sur son domaine au Conseil d'administration,
- Identification et évaluation des risques émergents,
- Coordination opérationnelle du processus ORSA.

## **B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Une politique de contrôle interne a été formalisée et validée par le Conseil d'Administration.

Le système de contrôle interne mis en place par la Mutuelle a pour objectif d'assurer :

- La conformité aux lois et règlements (notamment le respect du Code de la mutualité, de la directive Solvabilité 2, de toute recommandation ou instruction communiquées par l'ACPR) ;
- La qualité et la fiabilité de l'information ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration et/ou le dirigeant opérationnel ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la mutuelle, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs.

Afin d'assurer la mise en place du dispositif de contrôle interne et son suivi, un référent contrôle interne est désigné au sein de la mutuelle.

Le dispositif de Contrôle Interne de la MMG est fondé sur la définition proposée par le COSO, dans sa version 2013 : « Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par le Conseil, le management et les collaborateurs d'une entité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité. »

Pour identifier les risques, la MMG procède de la manière suivante :

1. Recensement des processus ;
2. Identification des responsables des processus ;
3. Interview des responsables des processus ;
4. Identification des risques.

## **B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE**

L'audit interne assure le contrôle de troisième niveau en conduisant des missions d'investigation dans tout domaine, résultant soit du plan d'audit annuel soit d'une demande de la gouvernance (comité d'audit, conseil d'administration).

L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

En pratique, l'objectif de l'Audit interne est de vérifier :

- La régularité des opérations par rapport aux règles internes de l'entreprise : cahiers des charges... ;
- La conformité des procédures en termes de dispositions légales et réglementaires : normes, textes réglementaires... ;

- L'efficacité des processus de l'entreprise, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés ;
- Dans quelle mesure les orientations et les moyens mis en œuvre par la direction ont permis d'aboutir aux résultats recherchés.

Les résultats des audits sont présentés en conseil d'administration ainsi que les recommandations émises.

## **B.6 FONCTION ACTUARIELLE**

### **B.6.1 Missions**

La Mutuelle Mare Gaillard ne faisant pas appel à ce jour à la réassurance, les missions de la fonction actuarielle s'articulent essentiellement autour des thématiques suivantes :

- La coordination du calcul des Best Estimate, l'appréciation de l'adéquation des méthodologies et hypothèses retenues ainsi que des caractères appropriés, exacts et complets des données utilisées ;
- L'émission d'un avis sur la souscription, notamment concernant les hypothèses et méthodologies retenues pour la tarification, la suffisance des cotisations à acquérir, le suivi de risque effectué ;
- La contribution à la mise en œuvre et l'amélioration continue du système de gestion des risques.

Les travaux menés par la fonction clé Actuarielle ainsi que ses conclusions sont décrits dans un rapport annuel à destination des dirigeants effectifs et du Conseil d'Administration et mis à disposition de l'Autorité de Contrôle.

### **B.6.2 Positionnement et organisation**

La responsabilité de la fonction actuarielle est assumée par la directrice Actuariat de l'UMG Groupe VYV. Le positionnement de la fonction actuarielle au sein de l'UMG traduit de fait l'indépendance de l'exercice de sa fonction. Les travaux de la fonction clé Actuarielle Groupe sont réalisés au sein du « pôle fonction clé actuarielle » sous la responsabilité de la directrice de l'Actuariat Groupe.

La fonction clé actuarielle rencontre périodiquement la Directrice Générale, le Directeur Administratif et financier, le responsable SI, Actuariat et Marketing de l'offre ainsi que le cabinet d'actuaire-conseils Actuelia afin d'effectuer une revue globale des risques en termes de provisionnement et de souscription.

Les travaux de la fonction actuarielle sont présentés a minima une fois par an au conseil d'administration et synthétisés dans le rapport actuariel.

## **B.7 SOUS-TRAITANCE**

Une politique de sous-traitance a été formalisée et validée par le Conseil d'Administration.

## **B.8 AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante susceptible d'impacter le système de gouvernance, ou qualifiée comme telle par la Mutuelle Mare-Gaillard, n'est à mentionner.

## C. PROFIL DE RISQUE

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans la gouvernance, la Mutuelle Mare-Gaillard procède à l'étude des risques de la manière suivante :

### Identification :

La Mutuelle Mare-Gaillard a mis en place un processus d'identification et de suivi des risques, piloté au travers d'une cartographie des risques.

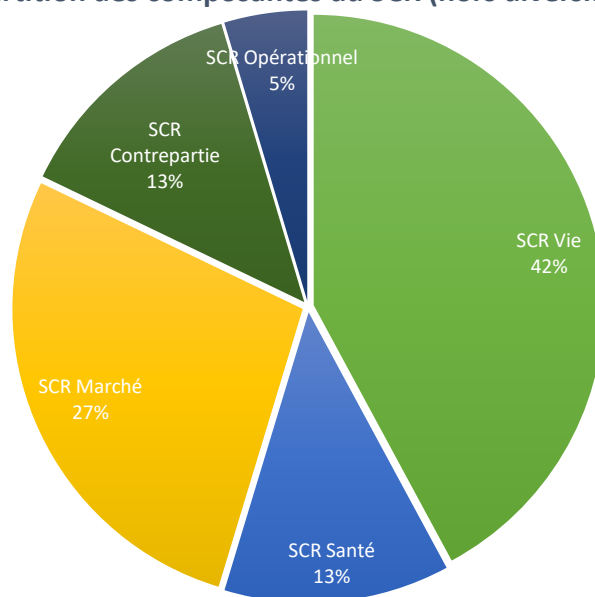
Cette cartographie permet ainsi de recenser les risques majeurs auxquels est exposée la mutuelle et font l'objet d'un suivi annuel et d'une présentation en comité d'audit.

### Mesure :

Les risques suivants sont modélisés par la formule standard :

- **Risque de souscription vie** : il constitue le risque le plus important. Ce risque est intégralement pris en compte par la formule standard et plus précisément par le calcul du SCR de souscription. Le risque de souscription vie de la Mutuelle Mare-Gaillard est étudié à partir du module vie.
- **Risque de marché** : il constitue le deuxième risque le plus important, après le risque vie. Il est intégralement pris en compte par la formule standard et plus précisément par le calcul du SCR de marché. L'utilisation de la formule standard calibrée par l'EIOPA et des informations financières officielles est en adéquation avec le profil de risque de la mutuelle.
- **Risque de souscription santé** : il constitue un risque significatif pour la mutuelle. Ce risque est intégralement pris en compte par la formule standard et plus précisément par le calcul du SCR de souscription. Le risque de souscription santé de la Mutuelle Mare-Gaillard est étudié à partir du module santé court terme.
- **Risque de contrepartie** : l'utilisation de la formule standard calibrée par l'EIOPA est en adéquation avec le profil de risque de la mutuelle.
- **Risque opérationnel** : ce risque est suivi via la formule standard, mais également via la cartographie des risques.

Répartition des composantes du SCR (hors diversification)





### Contrôle et gestion :

Consécutivement à la mesure des risques, la mutuelle a mis en œuvre une organisation lui permettant de surveiller et de piloter ces risques afin notamment d'en limiter leurs impacts. Certains éléments de maîtrise sont notamment intégrés directement dans la cartographie des risques (suivi des plans d'actions, suivi des recommandations, suivi des reportings réglementaires, suivi de la base « incidents », etc.).

### Reporting :

La mutuelle a mis en place des outils de pilotage et de suivi de l'activité basés sur un tableau de bord mensuel comprenant les indicateurs suivants :

- Effectifs (adhérents, pp)
- Cotisations
- Prestations
- Production
- Nombre de décès
- Radiations
- P/C
- Frais de gestion
- Placements
- Résultat prévisionnel
- Appétence aux risques

## **C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION**

### **C.1.1 Définition**

Le risque de souscription et de provisionnement de la Mutuelle Mare-Gaillard correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement.
- De la **structure tarifaire du produit** : Cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'antisélection est limité.
- De la **structure des garanties** : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'antisélection.
- De la **distribution des produits** : Les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct.
- Des **modalités d'adhésion** : Le risque d'antisélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion.
- Des **informations sur la population, disponibles** pour la tarification et le provisionnement.

### **C.1.2 Exposition au risque**

Le niveau d'exposition au risque de souscription est directement corrélé au volume de cotisations nettes et du nombre d'assurés :

Indicateurs de référence	Collecte au 31/12/2022	Collecte au 31/12/2021
Cotisations nettes	17 807 k€	17 590 k€
Nombre d'assurés santé (hors CSS)	15 895	16 432
Nombre d'assurés vie viager	10 889	10 488

### C.1.3 Mesure du risque de souscription

La Mutuelle Mare-Gaillard pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations).
- Le rapport P/C hors frais de gestion segmenté par typologie de produit (santé collective, santé individuelle, décès).
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées.

Le SCR Santé et le SCR Vie évalués à partir de la formule standard donnent également une mesure du SCR.

#### ▪ SCR santé

Le **risque de souscription santé similaire à la non-vie (NSLT)** est obtenu en agréant les trois sous-modules de risques qui le composent :

- **Primes et réserves** : Le risque de primes, c'est-à-dire de sous-tarification des contrats, résulte de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres non encore survenus. Le risque de réserve résulte quant à lui de l'incertitude liée à la modélisation des sinistres déjà survenus.
- **Cessation** : Le risque de cessation, ou rachat, résulte de l'incertitude liée à la modélisation du comportement des assurés et des cédantes le cas échéant.
- **Catastrophe** : Le risque catastrophe est obtenu en agréant les trois sous-modules de risque qui le composent, à savoir le risque d'accident de masse, le risque de concentration et le risque de pandémie.

	Collecte 31/12/2022	Collecte 31/12/2021	Écart
SCR Santé Non-SLT	1 693 k€	1 622 k€	4%
SCR Santé SLT	0 k€	0 k€	-
SCR Catastrophe	36 k€	39 k€	-9%
<b>SCR Santé</b>	<b>1 702 k€</b>	<b>1 632 k€</b>	<b>4%</b>

Le SCR Santé de la Mutuelle est de 1,7 M€ au 31/12/2022, contre 1,6 M€ à l'exercice précédent. Cette très légère hausse s'explique par la hausse du SCR Santé NSLT dû à la hausse du volume de primes et de provisions. Ceci est partiellement compensé par une diminution du coefficient de diversification géographique.

#### ▪ SCR vie

Le **risque de souscription Vie** est obtenu en agréant les sous-modules de risques qui le composent :

- **Mortalité** : Le risque de mortalité est le risque financier associé au fait que les individus vivent en moyenne significativement moins longtemps que prévu.
- **Frais** : Le risque de frais est le risque financier associé à une dérive des frais.
- **Rachat** : Le risque de rachat est le risque financier résultant de la fluctuation affectant le niveau ou la volatilité des taux de cessation, de renouvellement ou de rachat des contrats.

- Catastrophe : Le risque de catastrophe résulte de l'incertitude liée à la survenance d'événements extrêmes et exceptionnels, après prise en compte du programme de réassurance.

	Collecte 31/12/2022	Collecte 31/12/2021	Écart
SCR Mortalité	2 664 k€	3 859 k€	-31%
SCR Rachat	2 911 k€	3 566 k€	-18%
SCR Dépenses (Frais)	2 389 k€	3 033 k€	-21%
SCR Catastrophe	264 k€	281 k€	-6%
<b>SCR Vie</b>	<b>5 704 k€</b>	<b>7 417 k€</b>	<b>-23%</b>

Le SCR Vie de la mutuelle est de 5,7 M€ au 31/12/2022, contre 7,4 M€ à l'exercice précédent, soit une diminution de -23%. Cette baisse s'explique par la diminution constatée sur l'ensemble des modules de risques suite à une revue des différentes hypothèses sur l'évaluation des Best-Estimate entraînant alors une moins grande sensibilité aux chocs de la formule standard.

#### C.1.4 Risques majeurs

En termes de souscription, la mutuelle présente les risques majeurs suivants :

- Sous provisionnement
- Rachats massifs contrats vie
- Sous tarification collectif

#### C.1.5 Maitrise du risque de souscription

L'ensemble des risques auquel est soumis la Mutuelle Mare-Gaillard fait l'objet d'un suivi régulier et d'un pilotage par la Direction Administrative et Financière. La gouvernance, au travers les Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés, est aussi un acteur de premier rang sur l'évaluation des risques de la mutuelle.

La Mutuelle Mare-Gaillard a donc mis en œuvre au sein de son organisation opérationnelle, des niveaux cibles, des alertes via des outils afin de limiter la survenance du risque considéré. Cette organisation lui permet ainsi d'être réactive et d'appliquer immédiatement les processus de redressement en vigueur.

## C.2 RISQUE DE MARCHE

### C.2.1 Définition

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la Mutuelle Mare-Gaillard de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la Mutuelle Mare-Gaillard.
- D'une dégradation de notation des titres détenus par la Mutuelle Mare-Gaillard.
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur.

### C.2.2 Exposition au risque

La répartition des placements par actifs est la suivante :

	Valeur économique 31/12/2022	Valeur économique 31/12/2021	Écart
Obligation	1 202 k€	205 k€	996 k€
Obligation perpétuelle	798 k€	996 k€	-199 k€
Liquidités	12 503 k€	13 882 k€	-1 379 k€
OPCVM	2 k€	42 k€	-41 k€
Action non cotée	689 k€	675 k€	14 k€
Action cotée	303 k€	4 k€	299 k€
Immobilier	6 377 k€	6 135 k€	242 k€
SCI/SCPI	272 k€	798 k€	-526 k€
Participation	1 157 k€	1 046 k€	111 k€
Actif corporel d'exploitation	1 049 k€	938 k€	111 k€
<b>Total</b>	<b>24 351 k€</b>	<b>24 722 k€</b>	<b>-371 k€</b>

### C.2.3 Mesure du risque de marché

La Mutuelle Mare-Gaillard pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'Administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration.
- Des cibles de notation et de durée
- Des critères stricts pour l'acquisition de biens immobiliers qui relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Compte-tenu de ses placements, la Mutuelle est exposée à l'ensemble des risques Marché introduits dans la formule standard, à savoir le risque immobilier, de taux, de spread, action, de change et de concentration.

La Mutuelle Mare-Gaillard mesure le risque de marché en exploitant la formule standard, selon une approche modulaire agréant différents sous-module de risques identifiés ci-dessous. Les résultats suivants sont obtenus concernant le SCR Marché :

	SCR au 31/12/2022	SCR au 31/12/2021	Variation
SCR Taux	1 041 k€	369 k€	182%
SCR Action	1 036 k€	1 730 k€	-40%
SCR Immobilier	1 856 k€	1 602 k€	16%
SCR Spread	437 k€	277 k€	58%
SCR Concentration	493 k€	504 k€	-2%
SCR Change	0 k€	4 k€	-96%
Diversification	1 138 k€	924 k€	23%
<b>SCR Marché</b>	<b>3 725 k€</b>	<b>3 562 k€</b>	<b>5%</b>

Le SCR marché est de 3,7 M€ au 31/12/2022, contre 3,6 M€ au 31/12/2021, soit une hausse de 5%. Cette augmentation du SCR marché s'explique par :

- La reclassification des actifs corporels d'exploitation et un effet Dampener en nette diminution cette année (-3,02%) ce qui impacte à la baisse le SCR Action ;
- L'intégration des actifs corporels d'exploitation dans l'assiette immobilière ce qui impacte à la hausse le SCR Immobilier ;
- L'acquisition d'une nouvelle obligation conjuguée à une nette hausse de la courbe des taux ce qui implique une nette augmentation du SCR Spread.
- Un SCR Taux en forte augmentation suite à des provisions Best-Estimate dépendantes de la courbe des taux.

#### **C.2.4 Maitrise du risque de marché**

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la Mutuelle Mare-Gaillard a défini une politique de placements qui contribue au système de gestion des risques. Son objectif est de garantir la sécurité, la qualité, et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille.

Le risque de marché de la mutuelle reste relativement limité au regard de son profil de placement.

Enfin, tous les placements de la Mutuelle Mare-Gaillard sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- La Mutuelle Mare Gaillard est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus.
- Les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

#### **C.2.5 Risques majeurs**

Les deux principaux risques majeurs résident dans :

- Une chute des prix de l'immobilier. Ce risque est survenu en 2019 avec la baisse de près de 50% de la valeur du siège de la mutuelle suite à l'annulation du PLU du Gosier (décision de justice). Suite à la reconduction du PLU, la valeur du siège a été réévaluée à la hausse en 2021.
- Un défaut des contreparties sur lesquels la mutuelle possède des comptes sur livrets (ce risque est évalué via le risque de crédit).

### **C.3 RISQUE DE CREDIT**

#### **C.3.1 Définition**

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie. La mutuelle ne réassurant pas son activité, ce risque reste limité.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents.
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers.
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

#### **C.3.2 Exposition au risque**

L'exposition au risque de crédit dépend notamment de la notation des émetteurs. Plus de 95% des contreparties sont notées A ou plus.

#### **C.3.3 Mesure du risque de crédit**

La Mutuelle Mare-Gaillard pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques.
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Le risque de crédit est également mesuré en exploitant la formule standard, selon une approche par module.

	Collecte 31/12/2022	Collecte 31/12/2021	Écart
SCR Type 1	863 k€	862 k€	0%
SCR Type 2	1 055 k€	794 k€	33%
<b>SCR Contrepartie</b>	<b>1 795 k€</b>	<b>1 550 k€</b>	<b>16%</b>

Une nette hausse du SCR Contrepartie est constatée. Au 31/12/2022, il s'élève à 1,8 M€ contre 1,6 M€ lors de l'exercice précédent. Cette augmentation fait principalement suite à la hausse de l'assiette soumise au risque de contrepartie de type 2, c'est-à-dire de ses avoirs en banque notamment.

### C.3.4 Maitrise du risque de crédit et risques majeurs

Concernant tout particulièrement celui des banques, la Mutuelle Mare-Gaillard veille à leur qualité et leur fiabilité lors de la sélection et suit leur solidité financière.

## C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

### C.4.1 Définition

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle. Dans le cadre de l'activité de la Mutuelle Mare-Gaillard, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires. Au regard du profil de la mutuelle, ce risque reste limité.

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « *le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles* ».

### C.4.2 Mesure du risque de liquidité et risque majeur

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la Mutuelle Mare-Gaillard suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées.
- Les délais de règlement.
- Le niveau de trésorerie.
- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures.
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

### C.4.3 Maitrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la Mutuelle Mare-Gaillard, dans le cadre de sa gestion des placements, s'assure de disposer d'une poche d'actifs de court terme pouvant être libérée immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

## C.5 RISQUE OPERATIONNEL

### C.5.1 Définition

Le risque opérationnel de la Mutuelle Mare-Gaillard correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle, ou encore l'application de la Loi Eckert (déshérence)).
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges).
- Risque de fraude interne et externe.
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.).
- Risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.).
- Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.).
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux).
- Risques de réputation (dégradation de l'image de la Mutuelle Mare-Gaillard suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits).
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

L'article R.352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « *le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.* » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R.352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « *les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques ni les risques de réputation.* ».

### C.5.2 Mesure du risque opérationnel

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation importante sont remontés en Conseil d'administration.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'action visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes. La formule standard est utilisée dans le cadre de la quantification du risque Opérationnel de la Mutuelle Mare-Gaillard.

	Collecte 31/12/2022	Collecte 31/12/2021	Écart
Op premium	625 k€	619 k€	1%
Op provisions	60 k€	40 k€	51%
30% BSCR	2 703 k€	3 070 k€	-12%
<b>SCR Opérationnel</b>	<b>625 k€</b>	<b>619 k€</b>	<b>1%</b>

La légère hausse du SCR Opérationnel fait suite à la légère hausse de cotisations encaissées par la Mutuelle entre les exercices 2021 et 2022.

### C.5.3 Risques majeurs opérationnels

Les risques majeurs suivants ont été identifiés par la Mutuelle Mare-Gaillard :

- Insuffisance des décisions stratégiques (respect de la trajectoire économique, risque management)
- Érosion du portefeuille individuel prévoyance
- Incertitude dans les mesures de pilotage du portefeuille (mise en œuvre des actions de développement)
- Risques de résiliation de contrats non-vie (RIA)
- Remboursement à tort de cotisations indues
- Recouvrement des cotisations contrats individuels et collectifs (2,5%)
- Insuffisances ou non-qualité des données liée à la délégation de Gestion
- Retard dans la mise en œuvre du plan quinquennal de refonte du SI
- Niveau des Frais de gestion supérieur à l'appétence
- Qualité du climat social : risque de démotivation, Risque Psycho Sociaux.
- Risques de non-conformité (RGPD, Loi Eckert, Lutte contre le blanchiment des capitaux ...)

### C.5.4 Maitrise du risque opérationnel

La cartographie des risques de la Mutuelle Mare Gaillard prévoit des actions de maitrise des risques opérationnels en fonction de leur importance. À cet effet, les risques majeurs opérationnels identifiés précédemment sont maitrisés par les mesures suivantes :

- **Insuffisance des décisions stratégiques** : amélioration des processus décisionnels, mise en place d'outils de suivi de l'activité, mise œuvre du plan quinquennal de réduction de charges et de restructuration, renforcement des compétences internes.
- **Érosion du portefeuille, incertitude des mesures de pilotage, risques de résiliation** : amélioration de la qualité de services, plan de fidélisation des adhérents, plan de communication, optimisation du suivi technique et des tableaux de bord d'activité, ainsi que la définition d'un plan d'organisation et de redéfinition de la stratégie commerciale (Mission VERTONE).
- **Remboursements à tort, recouvrement des cotisations** : amélioration du dispositif de suivi des données en accord avec le délégataire, validation des procédures internes (rapport ISAE) et mise en place d'un dispositif de gestion des impayés (service production).
- **Insuffisance ou non-qualité des données liée à la délégation de gestion** : réalisation d'un plan diagnostic sur le traitement et la qualité des données, mise en œuvre de recommandations d'audit, amélioration des processus initiée avec le délégataire.
- **Niveau des frais de gestion** : mise en œuvre en 2020 du plan quinquennal de maitrise des frais de gestion. Mise en place d'un dispositif de suivi de la trajectoire (ORSA).
- **Qualité du climat social** : réorganisation, amélioration des conditions matérielles de travail, optimisation des procédures, mobilisation des équipes sur les projets en cours et mise en place d'une mission d'accompagnement des collaborateurs par un cabinet extérieur en accord avec les représentants du personnel.
- **Risque de non-conformité réglementaire** : recours au service de veille juridique du délégataire et de l'UMG (Groupe VYV), accès à l'information juridique de la FNMF. En 2020 : renforcement des compétences internes (embauche d'un chargé de mission juridique et conformité, recours à des prestataires spécialisés (dossier Loi Eckert) ou des formations internes (RGPD, DDA).



Par ailleurs, la sensibilité de la Mutuelle Mare-Gaillard au risque opérationnel est testée dans le processus ORSA par l'évaluation de l'impact de différents scénarii prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Hypothèse de sensibilité des taux,
- Scénario d'une baisse des valeurs de marché des actions,
- Scénario d'une baisse des valeurs immobilières,
- Hypothèse d'une hausse de la sinistralité en santé,
- Scénario d'une hausse des frais en vie et non-vie.

## **C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS**

Aucun autre risque important, ou qualifié comme tel par la Mutuelle, susceptible d'impacter le profil de risque et devant être porté à la connaissance du public n'est à mentionner.

## **C.7 AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante susceptible d'impacter le profil de risque, ou qualifiée comme telle par la Mutuelle Mare-Gaillard, n'est à mentionner.

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

---

Conformément à l'article 10 du règlement délégué, la Mutuelle Mare-Gaillard respecte pour l'évaluation de ses actifs et de ses passifs la hiérarchie des méthodes de valorisation, à savoir :

1. Par défaut, la Mutuelle Mare-Gaillard valorise les actifs et les passifs en utilisant un prix coté sur un marché actif pour les mêmes actifs ou les mêmes passifs.
2. Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser un prix coté sur un marché actif, c'est à dire respectant les critères du marché actif au sens des normes comptables internationales en vertu du règlement (CE) n°1606/2002) pour les mêmes actifs ou les mêmes passifs, la Mutuelle valorise les actifs et les passifs selon un prix coté sur un marché actif pour des actifs et des passifs similaires, en effectuant des ajustements pour tenir compte des différences. Ces ajustements reflètent les facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.
3. Lorsque les deux méthodes précédentes ne peuvent être appliquées, la Mutuelle utilise des méthodes de valorisation alternative :
  - (a) Une approche de marché, qui utilise les prix et d'autres informations pertinentes générées par les transactions de marché portant sur des actifs, des passifs ou des groupes d'actifs et passifs identiques ou similaires.
  - (b) Une approche par revenus qui convertit les montants futurs tels que les flux de trésorerie ou les produits et les dépenses en un seul montant actualisé. La juste valeur doit refléter les attentes actuelles du marché quant à ces montants futurs.
  - (c) Une approche par les coûts ou par le coût de remplacement actuel, qui reflète le montant actuellement requis pour remplacer l'utilité économique d'un actif. Plus précisément, du point de vue d'un acteur de marché qui est un vendeur, le prix qui serait reçu pour l'actif est fondé sur le coût d'acquisition ou de construction, pour un acteur du marché qui est un acheteur, d'un actif de remplacement d'une utilité comparable, ajusté en fonction de l'obsolescence.
4. Dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4 de la Directive 2009/138/CE, la Mutuelle Mare-Gaillard dispose de la possibilité de comptabiliser et de valoriser un actif ou un passif en retenant sa valeur dans les comptes sociaux sous réserve des points suivants :
  - La méthode de valorisation comptable est conforme avec l'article 75 de la Directive 2009/138/CE.
  - La méthode de valorisation est proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la nature des risques inhérents à l'activité de la Mutuelle Mare-Gaillard ;
  - La Mutuelle ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales dans ses états financiers,
  - La valorisation de cet actif ou de ce passif conformément aux normes internationales entraîne des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

Le bilan prudentiel (ou bilan économique) est donc obtenu à partir du retraitement des différents postes du bilan comptable :

- Les actifs de l'entité sont évalués en valeur de marché, prenant notamment en compte les plus ou moins-values latentes ;
- Les provisions sont évaluées en vision Best Estimate, dont les hypothèses de calculs diffèrent de la réglementation comptable ;
- Une marge de risque (Risk Margin) est ajoutée aux provisions « Best Estimate » pour former les provisions techniques : elle reflète la valeur potentiellement demandée par un tiers pour reprendre et honorer les engagements d'assurance de l'organisme ;

- Les fonds propres sont classifiés en différents Tier, selon leur capacité de couverture des risques auxquels est exposée la Mutuelle.

## D.1 ACTIFS

Dans les comptes sociaux, la valorisation des titres sont réalisés, conformément aux principes comptables français.

La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité 2 publié par l'ACPR le 28 octobre 2016.

L'actif est constitué des placements, des impôts différés actifs et des autres actifs.

### D.1.1 Présentation des placements

De manière synthétique, les investissements financiers de la Mutuelle Mare-Gaillard se décomposent comme suit :

	Valeur comptable 31/12/2022	Valeur économique 31/12/2022	Plus /Moins-values latentes 2022	Plus /Moins-values latentes 2021
Obligation	1 194 k€	1 202 k€	8 k€	5 k€
Obligation perpétuelle	798 k€	798 k€	0 k€	0 k€
Liquidités	12 284 k€	12 503 k€	219 k€	174 k€
OPCVM	1 k€	2 k€	1 k€	26 k€
Action non cotée	1 409 k€	2 118 k€	709 k€	440 k€
Action cotée	303 k€	303 k€	0 k€	0 k€
Immobilier	1 957 k€	6 377 k€	4 420 k€	4 659 k€
Actif corporel	1 049 k€	1 049 k€	0 k€	0 k€
<b>Total</b>	<b>18 994 k€</b>	<b>24 351 k€</b>	<b>5 356 k€</b>	<b>5 304 k€</b>

Les actifs financiers du Groupe sont principalement concentrés sur de la trésorerie et de l'immobilier, limitant ainsi son exposition au risque de marché.

La différence de valorisation comptable et prudentielle des actifs financiers correspond aux plus ou moins-values latentes observées au 31 décembre 2022 suite aux cotations observées ou aux estimations réalisées.

### D.1.2 Présentation des autres actifs

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés en normes Solvabilité 2. Ils sont donc annulés dans le bilan prudentiel contre une valorisation à 878 k€ en norme comptable.

Au 31/12/2022, la Mutuelle Mare-Gaillard détient 7,4 M€ de créances nées d'opérations d'assurance, de réassurance et d'autres créances. Ces actifs sont valorisés en vision Solvabilité 2 à leur valeur comptable.

De plus, les charges constatées d'avance d'une valeur comptable de 31 k€ sont ajoutées aux créances dans le bilan prudentiel.

### D.1.3 Impôts différés Actif

La Mutuelle Mare-Gaillard doit comptabiliser des impôts différés à l'actif (créances) et au passif (dettes) de son bilan prudentiel, en justifiant de leur recouvrabilité.

Les impôts différés :

- Actifs (IDA) modélisent des créances potentielles d'impôts sur le résultat. Ils sont dus à l'ensemble des postes de l'actif présentant une valeur économique inférieure à leur valeur comptable (ou fiscal le cas échéant) et des postes du passif, dont la valeur économique est supérieure à la valeur comptable ;
- Passifs (IDP) modélisent des créances potentielles d'impôts sur le résultat. Ils sont obtenus à partir des postes de l'actif présentant une valeur économique supérieure à leur valeur comptable et de passif dont la valeur économique est inférieure à la valeur comptable.

La valeur des impôts différés est ajustée des différences entre valeur fiscale et comptable.

Conformément à cette approche, la Mutuelle Mare-Gaillard peut retenir 3,2 M€ en impôts différés actifs (soit le montant au passif).

#### D.1.4 Valorisation de l'actif

Au 31/12/2022, l'actif de la Mutuelle Mare-Gaillard est le suivant.

	Valeur comptable au 31/12/2022	Valeur prudentielle au 31/12/2022	Valeur comptable au 31/12/2021	Valeur prudentielle au 31/12/2021	Évolution S1	Évolution S2
Actifs incorporels	878 k€		354 k€		524 k€	0 k€
Impôts Différés Actifs		3 231 k€		2 789 k€	0 k€	443 k€
Placements	18 994 k€	24 316 k€	19 298 k€	24 722 k€	-304 k€	-406 k€
Créances (assurance)	4 032 k€	4 063 k€	2 215 k€	2 354 k€	1 816 k€	1 709 k€
Créances (réassurance)	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autres créances	3 368 k€	3 403 k€	3 433 k€	3 433 k€	-65 k€	-30 k€
Trésorerie	3 935 k€	3 935 k€	2 291 k€	2 291 k€	1 644 k€	1 644 k€
Autres actifs	107 k€		214 k€		-107 k€	0 k€
<b>Total actifs</b>	<b>31 314 k€</b>	<b>38 949 k€</b>	<b>27 806 k€</b>	<b>35 589 k€</b>	<b>3 509 k€</b>	<b>3 360 k€</b>

Au niveau comptable l'actif évolue à la hausse (+3,5 M€) notamment suite à une augmentation des créances et de la trésorerie.

Au niveau prudentiel, l'actif évolue également à la hausse (+3,4 M€) pour des raisons similaires à celles constatées en vision comptable.

## D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

### D.2.1 Montant des provisions techniques et méthodologie

Dans le cadre de son activité, la mutuelle Mare-Gaillard constitue les provisions suivantes :

- Provisions pour sinistres à payer Vie ;
- Provisions pour sinistres à payer Non-Vie ;
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes Vie ;
- Provisions mathématiques Vie.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des provisions constituées au 31/12/2022 dans les normes comptables Françaises et dans les normes Solvabilité 2.

		Collecte 31/12/2022		Collecte 31/12/2021	
		Vision comptable	Vision prudentielle	Vision comptable	Vision prudentielle
Santé	Provisions de sinistres	1 318 k€	1 354 k€	1 003 k€	993 k€
	Provisions de primes		-164 k€		-43 k€
	Provisions Taxe Covid-19	0 k€	0 k€	116 k€	116 k€
	<b>Total provisions</b>	<b>1 318 k€</b>	<b>1 190 k€</b>	<b>1 119 k€</b>	<b>1 066 k€</b>
Vie - Annuels	Provisions de sinistres	1 521 k€	1 760 k€	1 380 k€	1 383 k€
	Provisions de primes		1 504 k€		959 k€
	Provisions Loi Eckert	880 k€	880 k€	837 k€	837 k€
	<b>Total provisions</b>	<b>2 401 k€</b>	<b>4 144 k€</b>	<b>2 217 k€</b>	<b>3 178 k€</b>
Vie - Viagers	Provisions de sinistres	10 129 k€	2 180 k€	8 515 k€	-1 386 k€
	PRT	271 k€		795 k€	
	PAF	863 k€		1 691 k€	
	PGG	2 026 k€			
	<b>Total provisions</b>	<b>13 290 k€</b>	<b>2 180 k€</b>	<b>11 001 k€</b>	<b>-1 386 k€</b>
PPE	PPE	0 €	0 €	0 k€	0 k€
<b>Total (hors marge de risque)</b>		<b>17 009 k€</b>	<b>7 514 k€</b>	<b>14 337 k€</b>	<b>2 858 k€</b>
Marge de risque - Santé			227 k€		217 k€
Marge de risque - Vie			5 173 k€		4 765 k€
Marge de risque			5 400 k€	0 k€	4 982 k€
<b>Total des provisions techniques (y compris marge de risque)</b>		<b>17 009 k€</b>	<b>12 913 k€</b>	<b>14 337 k€</b>	<b>7 840 k€</b>

Le Best-Estimate augmente de 5,1 M€ ceci s'explique par :

-L'augmentation du Best-Estimate Vie (viager) qui augmente de plus de 3,6 M€ suite à la revue des hypothèses (mortalité et rachats notamment, plus cohérente avec la réalité du portefeuille sur lequel nous avons plus d'historique) entraînant une forte augmentation des provisions prudentielles.

-L'augmentation du Best-Estimate Vie (annuels) qui augmente de près de 1,0 M€ du fait d'un P/C très nettement dégradé suite au résultat déficitaire réalisé sur l'année 2022 et aux retraitements réalisés sur la partie sinistre.

## D.3 AUTRES PASSIFS

### D.3.1 Montant des autres passifs et méthodologie

Les éléments de valorisation au bilan prudentiel sont les suivants :

- Les provisions pour risque et charge d'un montant de 153 k€ sont également valorisées à hauteur de leur valeur comptable.
- Les dettes nées d'opérations de réassurance et autres dettes, d'une valeur totale de 11,1 M€ sont valorisées à hauteur de leur valeur comptable. Elles étaient de 8,4 M€ au 31/12/2022.
- Les autres comptes de régularisation sont annulés au passif prudentiel, car pris en compte dans la valeur de marché des placements.
- Les provisions relatives aux indemnités de fin de carrière sont ajoutées en vision prudentielle pour un montant de 242 k€ (considérées comme hors bilan en vision comptable et intégrés en « Provisions pour retraite » en vision prudentielle).

### D.3.2 Impôts différés Passif

La Mutuelle Mare-Gaillard se trouve, au 31/12/2022, en situation d'impôt différé actif net, a contrario des exercices précédents. Ces éléments ont été présentés dans la partie traitant des impôts différés actifs.

Le montant d'impôt différé au passif est de 3,2 M€.

### D.3.3 Total du passif

Au 31/12/2022, le passif de la mutuelle Mare Gaillard est le suivant :

	Valeur comptable au 31/12/2022	Valeur prudentielle au 31/12/2022	Valeur comptable au 31/12/2021	Valeur prudentielle au 31/12/2021	Évolution S1	Évolution S2
Provisions techniques brutes	17 009 k€	7 514 k€	14 337 k€	2 858 k€	2 672 k€	4 656 k€
Marge de risque		5 400 k€		4 982 k€	0 k€	418 k€
Provisions pour risques et charges	153 k€	153 k€	153 k€	153 k€	0 k€	0 k€
Autres dettes	11 146 k€	11 146 k€	8 413 k€	8 413 k€	2 733 k€	2 733 k€
Autres passifs	37 k€	243 k€	37 k€	299 k€	0 k€	-56 k€
Passifs d'impôts différés		3 231 k€		3 798 k€	0 k€	-566 k€
Passifs subordonnés	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Total passif</b>	<b>28 345 k€</b>	<b>27 687 k€</b>	<b>22 940 k€</b>	<b>20 503 k€</b>	<b>5 405 k€</b>	<b>7 184 k€</b>

Le passif augmente de 5,4 M€ en vision comptable s'expliquant uniquement par la hausse des provisions techniques ainsi que des dettes

En vision prudentielle, l'écart s'accroît pour atteindre 7,2 M€ suite à la nette augmentation des provisions en vision prudentielle. La hausse des dettes en vision comptable se répercute également sur le bilan prudentiel.

### D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La Mutuelle Mare-Gaillard n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

### D.5 AUTRES INFORMATIONS

La Mutuelle Mare-Gaillard ne recourt pas à l'utilisation des normes IFRS pour l'évaluation de ses actifs et de ses passifs car son application imposerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total des charges administratives.

La Mutuelle Mare-Gaillard n'utilise pas de correction pour volatilité et de taux d'intérêt sans risque transitoire.

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle Mare-Gaillard susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1 FONDS PROPRES

#### E.1.1 Gestion du capital

À la différence des sociétés de capitaux qui verse une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires, la Mutuelle Mare-Gaillard est une société de personne gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés via un fonctionnement démocratique. Le capital est donc géré sur une optique long terme responsable en adéquation avec le besoin des assurés, selon la politique d'investissement et de gestion du capital de la Mutuelle, définie par le Conseil d'Administration.

Les besoins en fonds propres sont revus au moins annuellement lors de la revue de l'ORSA qui permet d'anticiper la situation de la Mutuelle sur 5 années conformément à sa stratégie.

#### E.1.2 Structures des fonds propres

Dans l'environnement Solvabilité 2, les exigences de solvabilité (SCR et MCR) doivent être couvertes par des fonds propres. Le nouveau régime prudentiel établit une distinction entre, d'une part les fonds propres au bilan et d'autre part, des éléments qui pourraient faire partie des fonds propres, mais qui sont hors bilan. Ainsi, les fonds propres au bilan prennent la dénomination de fonds propres de base et ceux hors bilan, de fonds propres auxiliaires.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité 2, s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs – et en particulier sur les provisions techniques- ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Les caractéristiques de ces titres, en particulier en termes de disponibilité permanente et de rang de subordination, déterminent à la fois leur admissibilité à l'un des trois niveaux ("Tier") de fonds propres prudentiels et leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR).

La classification par Tier (1, 2 ou 3) s'effectue en fonction des caractéristiques des fonds propres, de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination en cas de liquidation, de leur maturité et des conditions de remboursement.

Ainsi, les fonds propres de la Mutuelle diminuent de l'ordre de 3,8 M€. Le tableau ci-dessous présente le passage de fonds propres S1 aux fonds propres S2 ainsi que les évolutions entre les deux exercices.

	Collecte 31/12/2022	Collecte 31/12/2021	Écart
<b>Fonds propres comptables</b>	<b>2 970 k€</b>	<b>4 866 k€</b>	<b>-1 896 k€</b>
<i>Actifs incorporels</i>	-878 k€	-354 k€	-524 k€
<i>Plus ou moins-values latentes</i>	5 356 k€	5 424 k€	-67 k€
<i>Impôts différés actifs</i>	3 231 k€	2 789 k€	443 k€
<i>Autres actifs</i>	-75 k€	-75 k€	0 k€
<i>Marge pour Risque</i>	-5 400 k€	-4 982 k€	-418 k€
<i>Variation BE Brut santé</i>	128 k€	53 k€	75 k€
<i>Variation BE Brut Vie</i>	9 367 k€	11 426 k€	-2 059 k€
<i>Impôts différés passifs</i>	-3 231 k€	-3 798 k€	566 k€
<i>Autres passifs</i>	-206 k€	-262 k€	56 k€
<b>Fonds Propres Economiques</b>	<b>11 262 k€</b>	<b>15 086 k€</b>	<b>-3 823 k€</b>

Les fonds propres sont en diminution de 3,8 M€ par rapport à l'exercice précédent s'expliquant principalement par :

- Le résultat déficitaire réalisé sur l'année 2022 (-1,9 M€) ;
- La variation à la hausse du Best-Estimate Vie (-2,1 M€).

L'ensemble des fonds propres de la Mutuelle Mare-Gaillard sont de type 1 et éligibles à la couverture du SCR ainsi que du MCR.

La gestion des fonds propres de la Mutuelle Mare-Gaillard est revue chaque année par le Conseil d'Administration qui valide la couverture de marge de la Mutuelle Mare-Gaillard ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 5 ans. Étant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée.

### E.1.3 Passifs subordonnés

La Mutuelle Mare-Gaillard ne détient pas de passifs subordonnés

## E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

### E.2.1 Capital de solvabilité requis

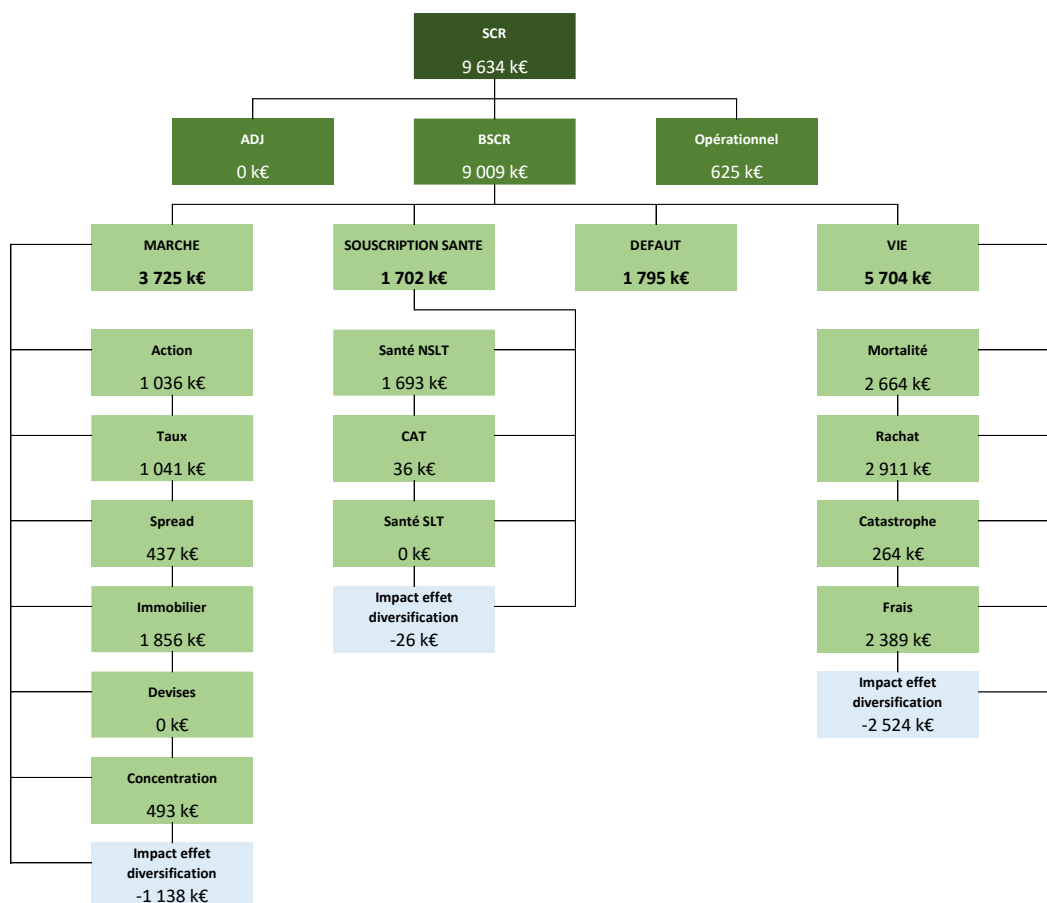
En agrégeant les différents modules de risques, le montant du SCR est obtenu :

	Collecte 31/12/2022	Collecte 31/12/2021	Écart
SCR Vie	5 704 k€	7 417 k€	-23%
SCR Santé	1 702 k€	1 632 k€	4%
SCR Marché	3 725 k€	3 562 k€	5%
SCR Contrepartie	1 795 k€	1 550 k€	16%
Diversification	3 917 k€	3 928 k€	0%
BSCR	<b>9 009 k€</b>	<b>10 233 k€</b>	<b>-12%</b>
Opérationnel	<b>625 k€</b>	<b>619 k€</b>	<b>1%</b>
Ajustement	<b>0 k€</b>	<b>-1 009 k€</b>	<b>-100%</b>
<b>SCR</b>	<b>9 634 k€</b>	<b>9 843 k€</b>	<b>-2%</b>

Le SCR diminue de 2% par rapport à l'exercice précédent, cette baisse s'explique par :

- La diminution du SCR Vie résultant d'une revue des hypothèses en vision centrale impliquant une plus faible sensibilité de l'entité aux chocs de la formule standard ;
- Partiellement compensée par la hausse de l'ensemble des autres risques, dans une moindre mesure. Il faut également noter l'annulation de l'ajustement qui fait suite à une situation, cette année, en impôts différés actifs nets.





## E.2.2 Minimum de capital requis

Le MCR ne peut être inférieur à un seuil plancher fonction de l'activité de l'organisme.

- Organisme vie : 4,0 M€.
- Organisme non-vie : 2,7 M€.
- Organisme mixte : 6,7 M€.

Le MCR est égal au minimum réglementaire soit 6,7 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent, suite à une revue réglementaire applicable depuis octobre 2022.

## E.2.3 Ratio de solvabilité

Le ratio de couverture du SCR de la Mutuelle Mare-Gaillard s'établit à 117% en couverture du SCR et 168% en couverture du MCR :

	Collecte 31/12/2022	Collecte 31/12/2021	Écart
SCR	9 634 k€	9 843 k€	-2%
MCR	6 700 k€	6 200 k€	8%
Fonds propres éligibles	11 262 k€	15 086 k€	-25%
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>117%</b>	<b>153%</b>	<b>-36 points</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>168%</b>	<b>243%</b>	<b>-75 points</b>

Le ratio de couverture du SCR diminue de 36 points par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par une nette diminution des fonds propres économiques de la Mutuelle Mare Gaillard.

Pour les mêmes raisons, son ratio de couverture du MCR diminue de 75 points.

### **E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTION » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

La Mutuelle Mare-Gaillard n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée (présenté à l'article 304 de la Directive 2009/138/CE) dans son capital de solvabilité requis.

### **E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

La Mutuelle Mare-Gaillard utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

### **E.5 NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS**

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

### **E.6 AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle Mare-Gaillard susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

## ANNEXES QUANTITATIVES

### S.02.01.01

<b>Balance</b>		<b>Valeur Solvabilité II</b>
		<b>C0010</b>
<b>Actifs</b>		
Actifs d'impôts différés	<b>R0040</b>	3 231 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	<b>R0060</b>	6 914 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	<b>R0070</b>	17 402 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	<b>R0080</b>	0 k€
Actions	<b>R0100</b>	2 933 k€
Actions – cotées	<b>R0110</b>	815 k€
Actions – non cotées	<b>R0120</b>	2 118 k€
Obligations	<b>R0130</b>	1 999 k€
Obligations d'État	<b>R0140</b>	0 k€
Obligations d'entreprise	<b>R0150</b>	1 999 k€
Titres structurés	<b>R0160</b>	0 k€
Titres garantis	<b>R0170</b>	0 k€
Organismes de placement collectif	<b>R0180</b>	2 k€
Produits dérivés	<b>R0190</b>	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	<b>R0200</b>	12 469 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	<b>R0270</b>	0 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	<b>R0280</b>	0 k€
Non-vie hors santé	<b>R0290</b>	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	<b>R0360</b>	4 063 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	<b>R0370</b>	0 k€
Autres créances (hors assurance)	<b>R0380</b>	3 368 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>R0410</b>	3 935 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	<b>R0420</b>	0 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>38 949 k€</b>

**S.02.01.01****Balance**

		Valeur Solvabilité II
<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	1 416 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	1 416 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	1 190 k€
Marge de risque	<b>R0590</b>	227 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	11 497 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	11 497 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0 k€
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	6 324 k€
Marge de risque	<b>R0680</b>	5 173 k€
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	153 k€
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	243 k€
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	0 k€
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	3 231 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	4 090 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	0 k€
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	6 854 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	0 k€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	27 687 k€
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	11 262 k€

<b>S.05.01.02</b>		Assurance des	Autre	Total
<b>Primes, Sinistres et dépenses par LoB</b>		frais médicaux	assurances vie	
<b>Primes émises</b>				
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	8 857 k€	9 468 k€	<b>18 325 k€</b>
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	8 857 k€	9 468 k€	<b>18 325 k€</b>
<b>Primes acquises</b>				
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	8 738 k€	9 070 k€	<b>17 807 k€</b>
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	8 738 k€	9 070 k€	<b>17 807 k€</b>
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	5 170 k€	5 163 k€	<b>10 333 k€</b>
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	5 170 k€	5 163 k€	<b>10 333 k€</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	3 040 k€	3 745 k€	<b>6 784 k€</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>	0 k€	0 k€	<b>0 k€</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>	3 040 k€	3 745 k€	<b>6 784 k€</b>



S.19.01.01  
Sinistres en non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement							
	0	1	2	3	4	5	6	7
Précédentes	R0100							0 k€
N-6	R0190	5 126 k€	1 019 k€	41 k€	9 k€	4 k€	21 k€	18 k€
N-5	R0200	4 321 k€	900 k€	27 k€	15 k€	-2 k€	16 k€	
N-4	R0210	4 146 k€	578 k€	51 k€	10 k€	73 k€		
N-3	R0220	3 856 k€	590 k€	23 k€	39 k€			
N-2	R0230	4 269 k€	707 k€	87 k€				
N-1	R0240	4 810 k€	618 k€					
N	R0250	4 495 k€						

	Pour l'année en cours	Somme des années
	C0170	C0180
R0100	0 k€	7 942 k€
R0190	18 k€	6 238 k€
R0200	16 k€	5 277 k€
R0210	73 k€	4 858 k€
R0220	39 k€	4 507 k€
R0230	87 k€	5 064 k€
R0240	618 k€	5 428 k€
R0250	4 495 k€	4 495 k€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>5 347 k€</b>
		<b>35 867 k€</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Année	Année de développement							
	0	1	2	3	4	5	6	7
Précédentes	R0100							0 k€
N-6	R0190	0 k€	184 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
N-5	R0200	1 106 k€	74 k€	7 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
N-4	R0210	1 003 k€	59 k€	4 k€	0 k€	0 k€		
N-3	R0220	904 k€	23 k€	3 k€	1 k€			
N-2	R0230	754 k€	36 k€	30 k€				
N-1	R0240	948 k€	101 k€					
N	R0250	1 193 k€						

	Pour l'année en cours
	C0360
R0100	0 k€
R0190	0 k€
R0200	0 k€
R0210	0 k€
R0220	1 k€
R0230	30 k€
R0240	101 k€
R0250	1 193 k€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>
	<b>1 325 k€</b>

## S.23.01.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 050 k€	1 050 k€		0 k€	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	10 212 k€	10 212 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>11 262 k€</b>	<b>11 262 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Autres fonds propres auxiliaires	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0 k€</b>			<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>



S.25.01.01 Capital de solvabilité requis - Formule standard		Capital de solvabilité requis brut	Capital de solvabilité requis net
		C0030	C0040
Risque de marché	R0010	3 725 k€	3 725 k€
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 795 k€	1 795 k€
Risque de souscription en vie	R0030	5 704 k€	5 704 k€
Risque de souscription en santé	R0040	1 702 k€	1 702 k€
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€	0 k€
Diversification	R0060	-3 917 k€	-3 917 k€
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>9 009 k€</b>	<b>9 009 k€</b>

Calcul du Capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	625 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0 k€
Capacité d'absorption des impôts différés	R0150	0 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>9 634 k€</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>9 634 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
<b>Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée</b>	<b>R0400</b>	<b>0 k€</b>
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

**S.28.01.01**  
**Minimum de capital requis (MCR)**

RésultatMCR<sub>NL</sub>

	<b>C0010</b>
<b>R0010</b>	<b>467 k€</b>

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente  
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente  
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente  
Réassurance santé non proportionnelle  
Réassurance accidents non proportionnelle  
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle  
Réassurance dommages non proportionnelle

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
<b>R0020</b>	1 190 k€	8 738 k€
<b>R0030</b>	0 k€	0 k€
<b>R0040</b>	0 k€	0 k€
<b>R0050</b>	0 k€	0 k€
<b>R0060</b>	0 k€	0 k€
<b>R0070</b>	0 k€	0 k€
<b>R0080</b>	0 k€	0 k€
<b>R0090</b>	0 k€	0 k€
<b>R0100</b>	0 k€	0 k€
<b>R0110</b>	0 k€	0 k€
<b>R0120</b>	0 k€	0 k€
<b>R0130</b>	0 k€	0 k€
<b>R0140</b>	0 k€	0 k€
<b>R0150</b>	0 k€	0 k€
<b>R0160</b>	0 k€	0 k€
<b>R0170</b>	0 k€	0 k€

RésultatMCR<sub>L</sub>

	<b>C0040</b>
<b>R0200</b>	<b>0 k€</b>

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties  
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures  
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte  
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé  
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
	<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
<b>R0210</b>	0 k€	
<b>R0220</b>	0 k€	
<b>R0230</b>	0 k€	
<b>R0240</b>	6 324 k€	
<b>R0250</b>		175 713 k€

MCR linéaire  
Capital de solvabilité requis  
Plafond du MCR  
Plancher du MCR  
MCR combiné  
Seuil plancher absolu du MCR

	<b>C0070</b>
<b>R0300</b>	272 k€
<b>R0310</b>	9 634 k€
<b>R0320</b>	4 335 k€
<b>R0330</b>	2 409 k€
<b>R0340</b>	2 409 k€
<b>R0350</b>	6 700 k€

**Minimum de capital requis**

<b>R0400</b>	<b>6 700 k€</b>
--------------	-----------------